



Séparation de concubins, partage des biens immobiliers

Par **pinot**, le **16/03/2012** à **10:23**

Bonjour,

je vis en concubinage, nous avons acheté une maison à rénover, sur l'acte de propriété il est stipulé qu'elle nous appartient à 50% chacun le prêt est à nos deux noms, aujourd'hui nous parlons de séparation je voudrais savoir quels sont mes droits sur cette maison, mon concubin veut plus car il dit qu'il a apporté son savoir faire à la réalisation de la maison ainsi que des matériaux qui ne sont pas passé dans le crédit. A t'il plus de droit que moi? La part qui me revient sera t 'elle calculé sur la valeur initiale de la maison ou bien sur la valeur qu'elle a aujourd'hui? Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **16/03/2012** à **18:34**

bjr,

selon le principe que le titre prime la finance, la répartition du produite de la vente se fera selon la répartition figurant sur l'acte de vente;

si votre mai n'est pas d'accord il devra faire une procédure judiciaire et prouver ses affirmations sans garantie qu'il obtienne satisfaction;

cdt